



## COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 MONTREUIL cedex  
 Mel : [unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr) - Site : [www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)

Contact Presse : Jérôme SINOT 06 07 58 44 97

### Mutations nationales des professeurs des écoles. Une catastrophe !

Cette année les résultats des permutations du lundi 9 mars sont quasiment les plus bas depuis 10 ans. Globalement, seulement 21,67 % (539 personnes sur 16 330 candidat-e-s) des collègues ayant formulé une demande ont obtenu satisfaction cette année contre 42,74 % en 2005.

Parmi ces personnes, moins de 40 % sont des rapprochements de conjoints (c'était 61 % en 2005).

Le droit à la mutation (même pour des priorités légales comme le rapprochement de conjoint ou le handicap) n'est pas respecté pour les personnels du Premier degré dans l'Éducation nationale.

En 2013, suite aux interventions de la CGT Educ'action, mais aussi d'autres syndicats et de divers collectifs de personnels, le ministère de l'Éducation nationale avait consenti à faire des efforts au moment des ajustements de juin et s'était engagé à améliorer et fluidifier les mutations nationales pour les années suivantes. Où sont les actes ? Que sont devenues les promesses aujourd'hui ? Le résultat de cet immobilisme qui maintient un système de mutation hérité des années 70 est un drame humain pour chaque collègue qui reste éloigné de sa famille, de sa vie sociale ou qui souhaite simplement muter comme il en a le droit.

Pour que la situation change et que le seul intérêt de la publication des résultats ne soit pas l'établissement d'un classement des zones bloquées, **la CGT Educ'action considère que la ministère de l'Éducation nationale doit engager une véritable politique volontariste autour de la question de l'Éducation et de ses personnels**, mais aussi prendre des engagements forts : fin du calibrage départemental, modification de l'algorithme qui gère les permutations informatisées, respect de l'article 60 de la loi 84-16 sur la mobilité prioritaire et du droit à mutation de tout fonctionnaire. **Et surtout, il faut recréer des postes en nombre suffisant pour permettre une meilleure fluidité du mouvement entre départements.**

**Pour la CGT Educ'action, plus que jamais, gérer des personnels ne veut pas dire gérer des chiffres !**

Montreuil, le 12 mars 2015.

